



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du 29 avril 2026

Nombre de membres

Afférents : 29

Présents : 23

Qui ont pris au vote : 29

L'an deux mille vingt-six et le vingt-neuf du mois d'avril à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Sausset-les-Pins, s'est réuni à la Salle des Arts et de la Culture, sur la convocation qui lui a été adressée par le maire, conformément à l'article L 2121-10, du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Maxime MARCHAND, maire.

Etait présents à cette assemblée :

Maxime MARCHAND, Maire,

Les adjoints : Mme Marie-Laure WALTHER, M. Jean-Louis LABOURAYRE, Mme Christelle BURRIAT, M. Serge AMBAN, Mme Elisabeth MARAÏNI, M. Anthony BICCHIERAI, Mme Julie SAVI, M. Stéphane DETRAY.

Les conseillers municipaux :

Mme Mirielle CORTE, Mme Elisabeth MASSARDIER, Mme Marie Antoinette BENESIU, M. Jacques SABATIER, M. Jean-Michel TIRABASSI, M. Alain ZYPINOLOU, Mme Valérie WILLEMART, Mme Judith AGOPIAN BESSE, M. Edouard VINCENT, M. François VILLAESCUSA, Mme Pascale BISCAY, Mme Nathalie MRAKIC, Mme Valérie MASSON CROUZET, M. Jean-Charles VARGAS.

Excusés, avaient donné procuration :

Mme Christine BEAULIEU à Mme Marie-Laure WALTHER,

Mme Aurélie GHIGHI à M. Anthony BICCHIERAI,

M. Thomas ARDUIN à Jean-Louis LABOURAYRE

M. Eric DIARD à Mme Valérie MASSON CROUZET,

Mme Laura ESENTATO à Mme Nathalie MRAKIC,

M. Philippe PELEYROL à M. Jean-Charles VARGAS.

A été nommé secrétaire : M. François VILLAESCUSA

DELIBERATION N° 2026-04-40

Nomenclature ACTES 3.5

Approbation du schéma directeur des aménagement cyclables de la Côte Bleue

Le conseil municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° 2024-09-05, de la commune de Sausset-les-Pins, relative à la signature de la convention de groupement de commande du projet AVELO 3 et désignation du membre représentant au sein de la commission d'appel d'offres spécialement créée.

CONSIDERANT le projet « La Côte Bleue à Vélo », visant à favoriser le développement de l'usage du vélo sur l'ensemble du territoire intercommunal,
CONSIDERANT que le schéma directeur des aménagements cyclables constitue un document d'orientation et de programmation non opposable,

CONSIDERANT la démarche partenariale engagée avec les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensùès-la-Redonne et Le Rove,

CONSIDERANT que la commune de Sausset-les-Pins souhaite favoriser le développement des mobilités actives et encourager la pratique du vélo comme mode de déplacement du quotidien,

CONSIDERANT que la commune a engagé, en partenariat avec la Métropole, le Département et un Bureau d'études, l'élaboration d'un schéma directeur des aménagements cyclables (SDAC) avec des phases de concertation.

Et après en avoir délibéré,

APPROUVE le schéma directeur des aménagements cyclables intercommunal
« La Côte Bleue à Vélo », annexé à la présente délibération



Le maire,
Maxime MARCHAND

VOTE :

Pour : 27

Contre : 2 (JC. VARGAS/P. PELEYROL)

Abstention : /

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Bouches-du-Rhône
Commune de SAUSSET LES PINS

Rapporteur : Madame Christelle BURRIAT

DELIBERATION N° 2026-04-40

Objet : Approbation du SDAC COTE BLEUE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

Le projet AVELO3 – La Côte Bleue à Vélo a été adopté par délibération et a été retenu dans le cadre de l'appel à projets national AVELO 3, porté par l'ADEME pour une durée de trois ans.

Ce projet est soutenu collectivement par les quatre communes de la Côte Bleue : Carry-le-Rouet, Ensues-la-Redonne, Le Rove et Sausset-les-Pins

Ce programme vise à encourager la pratique du vélo au quotidien sur le territoire, à destination des habitants du territoire.

L'objectif de ce schéma directeur des aménagements cyclables est de développer la mobilité cyclable à travers diverses actions dont l'aménagement cyclable, le stationnement vélo, l'animation et la communication.

1. Descriptif rapide

Le schéma directeur des aménagements cyclables s'inscrit dans le projet « La Côte Bleue à Vélo » et concerne les communes de Carry-le-Rouet, Sausset-les-Pins, Ensues-la-Redonne et Le Rove.

Il vise à définir une stratégie globale, cohérente et opérationnelle de développement des mobilités cyclables à l'échelle intercommunale, en coordination avec la Métropole Aix-Marseille-Provence (MAMP), autorité organisatrice de la mobilité, ainsi qu'avec le Département des Bouches-du-Rhône et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Le SDAC constitue un document stratégique permettant de planifier le développement d'un réseau cyclable structurant, d'identifier les priorités d'aménagement, d'estimer les coûts prévisionnels et de proposer un modèle de gouvernance pour la mise en œuvre des opérations.

2. Contexte

Les quatre communes de la Côte Bleue ont été lauréates de l'appel à projets « AVELO 3 » porté par l'ADEME. À travers ce projet, elles bénéficient de financement pour l'élaboration d'un SDAC et d'autres actions visant à développer l'usage du vélo sur le territoire.

Le territoire présente des spécificités fortes : relief marqué, contraintes environnementales, linéarité côtière, discontinuités de voirie entre les communes. Ces caractéristiques nécessitent une approche stratégique coordonnée afin d'assurer des continuités cyclables adaptées.

Les liaisons avec les communes limitrophes (Martigues, Marseille, Châteauneuf-les-Martigues et Gignac-la-Nerthe) sont également prises en compte afin d'inscrire le réseau dans une logique de continuité territoriale.

3. Objectifs du SDAC

Le SDAC intercommunal vise à :

- Définir une stratégie coordonnée de développement du réseau cyclable à l'échelle des quatre communes ;
- Assurer les continuités cyclables entre les territoires communaux et avec les communes limitrophes ;

- Hiérarchiser les aménagements à court, moyen et long terme ;
- Identifier les pôles générateurs de déplacements ;
- Proposer des orientations en matière de stationnement vélo ;
- Estimer les coûts prévisionnels et proposer un cadre de gouvernance pour la mise en œuvre.

Le document constitue un cadre stratégique et programmatique.

4. Phases du SDAC

Le SDAC a été construit selon les étapes suivantes :

1. Diagnostic partagé du territoire (infrastructures existantes, contraintes, usages) ;
2. Élaboration de scénarios ;
3. Définition d'un plan d'actions.

Une phase transversale de concertation a accompagné l'ensemble de la démarche afin d'associer les habitants, les associations, les partenaires institutionnels ainsi que les acteurs économiques.

Cette concertation a permis :

- D'identifier les usages existants
- De faire remonter les points de danger et les ruptures de continuité
- De recenser les besoins en stationnement vélo
- De recueillir les attentes en matière de liaisons.

Les principaux éléments remontés concernent :

- Le besoin de sécurisation des axes structurants ;
- Les difficultés de déplacement entre les communes ;
- Le manque de stationnement vélo sécurisé, notamment à proximité des pôles générateurs.

Phase I : Diagnostic

Cette phase a consisté à analyser :

- Le contexte et la gouvernance ;
- La morphologie du territoire ;
- La demande potentielle ;
- L'offre existante.

Elle a mis en évidence une forte attente de la population, un potentiel important de report modal, une voirie contrainte, ainsi qu'une offre de services et d'infrastructures à renforcer.

Des lignes de désir (liaisons potentielles) ont également été identifiées afin de guider la suite du SDAC.

Phase II : Scénarios

Sur la base du diagnostic et de la concertation, des orientations stratégiques ont été définies afin de structurer un réseau cyclable cohérent, hiérarchisé et adapté aux différentes échelles de déplacement (local et intercommunal).

Cette phase comprend :

- La définition d'un réseau cyclable cible à court, moyen et long terme
- L'identification des itinéraires prioritaires
- La proposition de scénarios d'aménagement adaptés aux contraintes locales (sites propres, voies partagées, etc.)
- Des recommandations en matière de stationnement vélo
- Le traitement des points durs
- Des recommandations en matière de jalonnement, de services vélo et de communication.

Au total, le projet prévoit :

- 58 km d'aménagements cyclables, dont 20 km à l'échelle intercommunale ;
- 934 places de stationnement vélo (incluant des dispositifs amovibles ou temporaires).

Phase III : Plan d'actions

Le plan d'actions détaille, pour chaque mesure, le contexte, la gouvernance, les moyens humains et financiers, ainsi que les indicateurs de suivi et les objectifs.

Il s'articule autour de plusieurs axes :

Axe 1 : Aménager et sécuriser le réseau cyclable

- Aménagement de 20 km de linéaires cyclables intercommunaux (16,3 M€), portés par le Département et la Métropole ;
- Aménagement de 37,5 km de linéaires intra communaux (5,4 M€), portés par la Métropole, le Département et, pour certaines liaisons, les communes de Carry-le-Rouet et Sausset-les-Pins ;
- Ce budget inclut les études de faisabilité, le jalonnement et les travaux ;
- Traitement des points durs (180 000 € pour un traitement à minima des intersections et zones sensibles) ;
- Apaisement de la circulation ;
- Mobilisation de subventions régionales.

Axe 2 : Développer les services vélo

- Déploiement d'une offre de stationnement vélo (934 places pour un budget total de 97 000 € sur 6 ans), avec des aides possibles de la Région ;
- Promotion des services vélo.

Axe 3 : Sensibiliser et communiquer

- Actions de sensibilisation et de promotion de la pratique du vélo ;
- Actions d'information et de communication ;
- Définition des moyens humains et du budget associé.

Un plan pluriannuel d'investissement a été élaboré, structuré par axe et par temporalité (court, moyen et long terme).

Budget global

Le budget global pour la mise en œuvre du SDAC est estimé à 23,3 M€ à l'horizon 2035.